

Protection des mineur-e-s, exposition majeure!

Vendredi, 03. avril 2020

De: Vincent Bircher, travailleur social et militant au SSP Genève



Photo Eric Roset

En pleine pandémie, le personnel du Service de protection des mineur-e-s a dû déposer un préavis de grève pour que sa direction préserve la santé des quelque 150 salarié-e-s qui y travaillent en open space.

La pandémie du Covid-19 nous frappe de plein fouet. Le 13 mars, le Conseil d'Etat genevois a ordonné la fermeture immédiate de toutes les écoles. Il a été nettement plus lent à la détente dans d'autres secteurs.

Risque de propagation

Le Service de protection des mineur-e-s (SPMi) assure la protection des enfants de 0 à 18 ans dans le canton. Le 16 mars, la délégation du personnel du SPMi se réunit en urgence, préoccupée par la situation sanitaire au sein du bâtiment. Et pour cause: les quelque 150 travailleuses et travailleurs sociaux travaillent par groupes de 12 personnes ou plus, dans des espaces parfois confinés et en *open space*. Le risque de propagation du virus est majeur. Certaines sections réunissent jusqu'à 30 personnes qui utilisent les mêmes WC, fréquentent les mêmes couloirs, touchent les mêmes portes, prennent les mêmes ascenseurs. Aucun masque n'est à disposition du personnel. Seules quelques bouteilles de gel hydroalcoolique sont disséminées çà et là dans le service.

La direction tergiverse

Épaulée par le Syndicat des services publics (SSP) et le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), la délégation fait parvenir un tract à l'ensemble du personnel, direction incluse. Elle revendique la mise en place d'un service minimum au SPMi, réduisant drastiquement le personnel présent sur le site.

En fin de journée, le personnel apprend qu'aucun service minimum ne sera instauré. Une situation incompréhensible, qui fâche.

Le personnel se rebiffe

Le mardi matin, la délégation procède à une consultation en urgence. Une assemblée générale étant impossible à organiser pour des raisons sanitaires évidentes, la consultation est effectuée par groupes. Les 60 % du personnel se prononcent en faveur d'un préavis de grève si un service minimum n'est pas rapidement instauré.

Le mardi soir, la direction communique l'instauration d'un service minimum. Bien que rassuré, le personnel constate que trop de salarié-e-s sont encore maintenu-e-s sur site. La délégation sollicite une réunion en urgence avec la direction. Mercredi après-midi, la délégation apprend qu'un nouveau dispositif est envisagé, divisant par deux l'actuel service minimum. Le dispositif est instauré dès le matin du vendredi 20 mars. Ne subsistent que les 20% du personnel sur le site, le reste œuvrant désormais en télétravail.

La délégation n'a jamais exigé la fermeture du service. Elle a très tôt défendu la réduction massive du personnel présent sur le site – ce qui a été rapidement mis sur pied dans d'autres services de protection de la jeunesse de la Suisse romande, notamment à Neuchâtel ou dans le canton de Vaud.

Mobilisation payante

La direction a justifié ses atermoiements par l'absence d'outils informatiques permettant au personnel de travailler à distance. Une explication étonnante, dans la mesure où un service minimum partiel a été concrétisé le mercredi matin – alors que rien n'avait encore été mis en place au niveau informatique.

Il faudra tirer un bilan de cet épisode. Cela étant, le personnel a obtenu ce qu'il souhaitait: une diminution drastique du nombre de salarié-e-s présent-e-s sur le lieu de travail. Une mesure nécessaire pour préserver la santé du personnel, mais aussi éviter une propagation plus large du virus. Un tel scénario aurait entraîné une surcharge de travail pour le personnel soignant, qui continue d'exercer avec un sens de l'engagement forçant le respect.

Prochaine manche, la revalorisation

Dans ce contexte, une revalorisation des métiers du social et de la santé, particulièrement exposés dans cette crise, s'impose. Cette demande, dûment motivée, a déjà été transmise à la hiérarchie. Elle se justifie parce que les salaires sont trop bas, mais aussi parce que ces professions, comme on le voit en ces temps troublés, sont indispensables au bon fonctionnement de la société. À l'avenir ces métiers, majoritairement féminins, ne se contenteront pas des simples applaudissements du monde politique.